

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1810

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud,
M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 297 du Gouvernement

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 2, après le mot :

« renouvelées »

insérer les mots :

« et renforcées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe "Socialistes et apparentés" vise à préciser la rédaction de l'amendement du Gouvernement. En effet, le renouvellement des capacités de la chaîne SSA n'apparaît pas suffisant après les restructurations subies ces dernières années.

Le SSA joue un rôle essentiel et stratégique et ses missions justifient pleinement que ses capacités ne soient pas seulement "renouvelées" mais qu'elles soient aussi "renforcées".

Cet ajout ne relève pas d'un débat terminologique : il vise à préciser que le SSA bénéficiera d'un renforcement de ses moyens et donc de ses capacités.